

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 10

Date de convocation : 02/10/17

## Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion

Séance du 13 octobre 2017

L'an deux mil dix sept et le treize du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, GAIANI Anne, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, DARCOS Nicolas, PERALTA François, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe.

Excusés : Mme ANTONY Isabelle, Mrs CLIMENT Jean-Marie, PRIZZON Charles, ROGER Robert.

Secrétaire de séance : M. Régis QUINTA

Procurations : Mme ANTONY Isabelle à M. DARCOS Nicolas, M. ROGER Robert à M. RIVIERE Philippe, M. CLIMENT Jean-Marie à M. QUINTA Régis, M. PRIZZON Charles à M. BONDOUI Régis.

En préambule de la séance, M. le Maire remercie M. Quinta pour le succès des journées européennes du patrimoine, Mme Antony et M. Darcos pour l'organisation de la journée citoyenne.

**Point 1** : Transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois au 1er janvier 2018 : modification statutaire n° 4. Mr le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°20170072 en date du 11 juillet 2017, le Conseil Communautaire a pris la décision de se doter, au titre de ses compétences obligatoires, des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de modifier en conséquence ses statuts. Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 4 - Objet et compétences des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Adopté à l'unanimité.

**Point 2** : Travaux mise aux normes mairie. Plan de financement. Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional Occitanie. Suite à la rencontre avec les services de l'Etat après les deux refus aux demandes de DETR de 2016 et 2017, vu la réactualisation du projet initial de travaux de mise aux normes de la mairie (accessibilité, cheminements,...) qui s'élève à 199.625,00 € HT, Mr le Maire propose d'accepter le projet de travaux de mise aux normes de la mairie et de solliciter des aides auprès de l'ETAT au titre de la DETR, du Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil Départemental ayant déjà accordé une subvention de 51.435,00 €. Le plan de financement serait le suivant : Subvention au titre de la DETR (40%) : 79.850,00 € - Subvention Conseil Départemental de l'Aude (effective) : 51.435,00 € - Subvention Conseil Régional Occitanie : 22.000,00 € - Fonds propres : 46.340,00 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 3** : Travaux mise aux normes mairie. Avenant marché maîtrise d'oeuvre. Vu la réactualisation du projet de mise aux normes de la mairie, Mr le Maire propose un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour réactualiser les honoraires, en conservant le taux de l'offre initiale, soit 7,5 %. La plus value serait de 4.875,00 € HT. Le Conseil Municipal accepte la réactualisation. Adopté à l'unanimité.

**Point 4** : vente lot B lotissement du Barri Pitchou (parcelle C 817) à M. Mme Jean-Luc et Nathalie THOMAS - M. Mme Jean-Luc et Nathalie THOMAS, domiciliés à Pontoise (95) ont eu connaissance de ce terrain par l'agence immobilière « La Bourse de l'Immobilier » à Villefranche de Lauragais, et souhaitent acquérir le lot B, parcelle C 817 d'une surface de 932 m<sup>2</sup>. Par courriel du 13 septembre dernier, ils proposent l'acquisition de cette parcelle au prix de 50.000 € frais agence inclus, soit 45.000 € nets pour la commune. Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix net vendeur à 50.000 €.

**Point 5** : convention de mandat au SYADEN pour travaux sécurisation basse tension Las Clottes sur poste Carla – l'avant-projet établi par le SYADEN pour les travaux d'électrification rurale « sécurisation Las Clottes » s'élève à 103.200 €, 86.000 € HT. La participation de la commune est de 10% et s'élèvera à 8.600 € (4.300 € pour frais de dossier, 4.300 € pour travaux). Une convention doit être signée avec le SYADEN. Adopté à l'unanimité.

**Point 6** : dissolution du budget du lotissement des Champs - Compte tenu que les travaux d'aménagements des deux parcelles de ce lotissement sont terminés et clos, Monsieur le Maire propose la dissolution de ce budget. L'excédent d'un montant de 8.114,11 € sera versé au budget principal de la commune (C/7551). Adopté à l'unanimité

**Point 7** : modification du périmètre du SIAH du Fresquel – Vu les demandes d'adhésion des communes de Baraigne (Aude), Escoussens (Tarn), St Félix de Lauragais (Haute Garonne), le conseil municipal donne un avis favorable à ces adhésions et à la modification du périmètre du SIAH du Fresquel. Adopté à l'unanimité.

**Point 8** : désignation du délégué suppléant au SIAH du Fresquel - Mr le Maire propose de désigner un délégué suppléant, M. Régis BONDOUI étant délégué titulaire. M. Jean-Paul BERNIER est désigné délégué suppléant. Adopté à l'unanimité.

**Point 9** : aide aux sinistrés des Antilles – subvention à l'association « Aude Solidarité » - Le conseil municipal décide d'allouer à l'association Aude Solidarité la somme de 200,00 €. 3 voix contre, 3 abstentions, 4 voix pour. Adopté.

**Point 10** : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour réfections de la façade et de la toiture de la mairie - Le montant estimatif des travaux de toit et de façades de la mairie s'élève à 24.519,02 € HT. Mr le Maire propose de solliciter une subvention de 7.355 € auprès du Conseil Départemental. Adopté à l'unanimité.

**Point 11** : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude au titre des amendes de police pour la mise en sécurisation du cheminement école de l'Auta / court tennis – multisports - Vu la dangerosité du cheminement entre l'école communale de l'Auta et le court de tennis - multisports, régulièrement utilisé par les élèves, le conseil municipal décide de mettre en sécurisation le cheminement. Les travaux sont estimés à 14.803 € HT. Le conseil décide de solliciter une aide du conseil départemental au titre des amendes de police pour un montant de 4.440 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 12** : questions diverses

x travaux de voirie 2017 : les travaux vont débiter sur les secteurs Metches Basses, Les Pagès/Belle Etoile, En Rivals (jusqu'au chemin du Barquier), Saporte, St Jean du Cammas Viel.

x SMICTOM : demande de réunion de travail avec les instances du SMICTOM pour le regroupage des containers

x Système automate d'alerte : ce point sera abordé lors de la prochaine séance.

x Arrêt transport scolaire route de Ségala : le conseil municipal maintient sa position de ne pas accepter d'arrêt (2 voix contre cette décision)

x Ecole de l'Auta : effectif de 92 enfants. L'ENT (environnement numérique de travail) va être mis en place pour un coût de 50 € par an (convention avec l'Inspection Académique). Afin de pouvoir stocker tout le matériel, notamment de sports, il est envisagé l'acquisition d'un abri fermé en bois.

x Site internet : la présentation du projet de site internet sera faite auprès de la commission communication le 15/11 à 19h.

La séance est levée à 0h15

Le Maire,  
Ch. PRADEL

